CLOKETA | BE THE WAVE SRL

Version	2026-10-18-v4
En vigueur le	18/10/2026
Langue	FR
SHA-256	dd839e3004533f7f157c3df8b88d0aac2221a3171f474c1a1d51ed70a498564f

Conditions d'utilisation des Utilisateurs de Cloketa

Version 2026-10-18-v4 — en vigueur le 18 octobre 2026

Bienvenue sur Cloketa. Votre employeur utilise Cloketa, un service de Be The Wave SRL (BCE 0839.986.742), pour enregistrer le temps de travail. Ces conditions expliquent comment utiliser Cloketa correctement. Elles ne vous coûtent rien et ne modifient pas votre contrat de travail.

1. Qui fait quoi ? Votre employeur décide comment Cloketa est utilisé dans votre entreprise : horaires, pauses, lieux de travail, géolocalisation, droits d'accès et durées de conservation. Il est responsable du traitement de vos données de travail. Be The Wave SRL héberge et fait fonctionner Cloketa pour son compte. Be The Wave SRL est responsable des données de votre compte utilisées pour la connexion et la sécurité.

2. Votre accès est personnel. Gardez vos identifiants, codes PIN et codes QR pour vous. Ne pointez jamais pour un collègue et ne laissez personne pointer pour vous. Activez l'authentification multifacteur lorsqu'elle vous est proposée. Signalez à votre employeur toute perte d'appareil ou tout accès suspect.

3. Des enregistrements exacts. Enregistrez vos prestations de bonne foi. Si une journée est incorrecte, proposez une correction avec un motif clair. La valeur d'origine, votre motif et la décision restent visibles dans l'historique.

4. Pas de données sensibles dans les commentaires. N'indiquez jamais d'information médicale, de diagnostic ou d'autre donnée sensible dans un motif, un commentaire ou une pièce jointe. Écrivez par exemple « absence justifiée » plutôt que la raison médicale.

5. Localisation. Votre employeur peut définir des lieux de travail et, s'il le décide, demander votre position au moment du pointage. Dans ce cas, il doit vous en informer au préalable. Cloketa ne suit pas vos déplacements en dehors des pointages. Votre navigateur vous demande votre autorisation avant toute localisation ; un refus peut empêcher le pointage si votre employeur a rendu la localisation obligatoire.

6. Usage loyal. N'essayez pas de contourner la sécurité, d'accéder à des données qui ne vous sont pas destinées ou de perturber le service.

7. Disponibilité. Cloketa est un service en ligne qui peut être momentanément indisponible. Dans ce cas, suivez la procédure de secours de votre employeur et régularisez ensuite vos pointages.

8. Vos données et vos droits. Pour exercer vos droits (accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité) sur vos données de travail, adressez-vous d'abord à votre employeur. Pour les données de votre compte, écrivez à privacy@cloketa.eu. Vous pouvez introduire une plainte auprès de l'Autorité de protection des données. La notice de confidentialité de Cloketa et l'information remise par votre employeur décrivent les traitements.

9. Fin de l'accès. Votre employeur peut désactiver votre accès, par exemple à la fin de votre contrat. Si vous utilisez Cloketa pour plusieurs entreprises, chaque accès est géré séparément.

10. Modifications et droit applicable. Ces conditions peuvent évoluer ; une nouvelle version vous sera présentée. Elles sont régies par le droit belge.

Copie sur support durable de la version 2026-10-18-v4, générée le 13/11/2026 06:22 (heure de Bruxelles). L'empreinte SHA-256 identifie le texte exact.